



Municipalité de Trois-Rives

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, QU' :

En vertu des dispositions de l'article 148 du *Code municipal* le conseil municipal a établi, lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021, le calendrier de ses séances ordinaires pour 2022. Elles se tiendront à la salle municipale située au 258, chemin Saint-Joseph à Trois-Rives et débuteront à 19 h 30, les jours suivants :

- | | |
|--------------------|------------------------------|
| - Lundi 10 janvier | - Lundi 4 juillet |
| - Lundi 7 février | - Lundi 1 ^{er} août |
| - Lundi 7 mars | - Lundi 12 septembre |
| - Lundi 4 avril | - Lundi 3 octobre |
| - Lundi 2 mai | - Lundi 7 novembre |
| - Lundi 6 juin | - Lundi 5 décembre |

DONNÉ à Trois-Rives, ce vingt-deuxième jour de décembre deux-mille-vingt-et-un.

Directrice générale et
secrétaire-trésorière